Saint-Placide, le 19 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 19 novembre 2019, à 20 h, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Marie-Ève D'Amour Stéphanie Gingras
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

Mme la conseillère Brigitte DesRosiers ayant motivé son absence.

À 20 h, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (6 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION 294-11-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 15 octobre 2019;

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)

5.1. Embauche – Directeur général et secrétaire-trésorier (ND/302-100-444);
5.2. Désignation des représentants de la Municipalité auprès de la Caisse (ND/203-106-004)
5.3. Procuration générale – Services financiers (ND/101-110-013);
5.4. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
5.5. Dépôt du rapport financier 2018 – Lavallée Binette Brière Ouellette CPA (ND/201-120-006);
5.6. Nomination des vérificateurs pour l'année 2019 (ND/201-132-002);
5.7. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (ND/107-180-010);
5.8. Liste des personnes endettées envers la Municipalité (ND/208-130-004);
5.9. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la Municipalité (ND/201-120-007);
5.10. Autorisation – Transferts budgétaires pour équilibrer le budget 2018 (ND/204-000-003);
5.11. Fermeture du bureau municipal – Période des Fêtes (ND/303-111-002);
5.12. Vote de félicitations – M. Simon Marcil, député fédéral de Mirabel (ND/114-220-047);
5.13. Autorisation – Paiement des honoraires – Fédération Québécoise des Municipalités – Embauche D.G.S.T. (ND/302-100-108);
5.14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement no. 2-83 relatif aux noms de rues (ND/105-131-258);

5.15. Paiement de facture – Licences pour chiens – Patrouille Canine Alexandre Roy (ND/401-133-009);

6. TRANSPORT
(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)

6.1. Modification – Résolution 269-10-2019 – Certificat de paiement no 2, 2-A et 2-B – Uniroc Construction inc. – Réfection de ponceau et asphaltage sur le Rang St-Vincent et le Chemin de la Pointe-aux-Anglais (ND/401-133-5013);

7. HYGIÈNE DU MILIEU
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'amour et Jacques Nantel)

8.1 Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
8.2 Autorisation – Demande de subvention – Programme Placement Carrière (ND/208-140-004);
8.3 C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 (ND/102-111-001);
8.4 Demande de dérogation mineure numéro 2019-03 afin d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel et dont une partie de l'implantation en marge arrière sera à 0 mètre au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide (ND/4945-87-9613);

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)

9.1 Fermeture de la bibliothèque – Période des Fêtes (ND/303-111-002);
9.2 Tarification – Service des loisirs – Hiver 2020 (ND/208-000-001);
9.3 Embauche – Professeurs – Service des loisirs – Hiver 2020 (ND/401-133-062);
9.4 Autorisation – Signature d'une entente avec L'Air en Fête Inc. (ND/802-102-002-64);
9.5 Autorisation – Demande de subvention – 100° « Cultiver l'avenir : cuisinons ensemble les aliments d'ici». (ND/208-141-011);
9.6 Club des Lynx – Droit de passage et signalisation (ND/114-300-072);

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)

10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
295-11-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le Directeur général ou la Directrice générale adjointe fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION 296-11-2019

EMBAUCHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(Référence dossier : 302-100-444)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité permanent des ressources humaines assistés par la FQM ont rencontré plusieurs candidats et candidates pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité permanent des ressources humaines recommande à la Municipalité de Saint-Placide d'embaucher Monsieur Mathieu Dessureault au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'embaucher M. Mathieu Dessureault au poste de Directeur général et Secrétaire trésorier selon les termes et conditions reliés à l'emploi et ce rétroactivement au 4 novembre 2019, date d'entrée en fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 297-11-2019

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CAISSE

(Référence dossier : 203-106-004)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement que le maire, M. Richard Labonté ou le maire suppléant, le Directeur général M. Mathieu Dessureault et la Directrice générale adjointe, Me Paulette Gonneville, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Le Directeur général et la Directrice générale adjointe exerceront seuls les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Il est de plus résolu que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux soit, le maire ou le maire suppléant, et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure adoptée au même effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
298-11-2019

PROCURATION GÉNÉRALE – SERVICES FINANCIERS
(Référence dossier : 101-110-013)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement de nommer M. Mathieu Dessureault, Directeur général et Me Paulette Gonneville, Directrice générale adjointe, responsables des services électroniques ou tout autre pour l'ensemble des services tant offerts par Revenu Québec ou autre organisme gouvernemental ou municipal leur donnant ainsi accès à toutes les informations relatives à la Municipalité leur permettant d'agir pour et au nom de la Municipalité.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant, le Directeur général et la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer toute procuration et tout autre document relatif à l'autorisation nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
299-11-2019

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 18 novembre 2019. pour un montant de 415 023.53$.

Registre des chèques (11 365 à 11 474):	298 641.40 $
Registre des prélèvements (4211 à 4235):	40 210.04 $
Liste des dépôts directs :	76 172.09 $
MONTANT TOTAL :	**415 023.53 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

Monsieur Mathieu Dessureault, Directeur général et Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION
300-11-2019

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 – LAVALLÉE BINETTE BRIÈRE OUELLETTE CPA
(Référence dossier : 201-120-006)

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général ou la Directrice générale adjointe doit déposer lors d'une séance du conseil municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été donné le 13 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2018, préparé par M. Edmond Lavallée, de la firme comptable Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, C.A., vérificateurs de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
301-11-2019

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2019
(Référence dossier : 201-132-002)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de renouveler le contrat avec la firme Lavallée Binette, Brière, Ouellette, c.a. pour effectuer les travaux de vérification à la Municipalité de Saint-Placide pour l'exercice financier 2019.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-00-413 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général ou la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
(Référence dossier : 107-180-010)

Les membres du conseil déclarent avoir déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.*

RÉSOLUTION
302-11-2019

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ
(Référence dossier : 208-130-004)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'approuver l'état détaillé des redevances des personnes endettées envers la Municipalité pour un montant de plus de 100 $.

Il est de plus résolu de demander au Directeur général ou à la Directrice générale adjointe de transmettre à la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes et à la Commission Scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, la liste des personnes endettées de plus d'un an de taxes, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
303-11-2019

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ
(Référence dossier : 201-120-007)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'accepter, tel que déposé par le Directeur général ou la Directrice générale adjointe, les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la Municipalité tel que régit par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
304-11-2019

AUTORISATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET 2019
(Référence dossier : 204-000-003)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser le Directeur général ou la Directrice générale adjointe à effectuer les transferts budgétaires nécessaires afin d'équilibrer le budget 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
305-11-2019

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES
(Référence dossier : 303-111-002)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement, pour faire suite à l'entente de travail avec les employés, d'octroyer les jours fériés convenus, et de prévoir que le bureau municipal sera fermé du vendredi, 20 décembre 2019 à midi jusqu'au mardi, 7 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
306-11-2019

VOTE DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR SIMON MARCIL, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE MIRABEL
(Référence dossier : 114-220-047)

CONSIDÉRANT la victoire remportée par Monsieur Simon Marcil lors des dernières élections fédérales du 21 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement de féliciter chaleureusement Monsieur Simon Marcil pour sa victoire lors des dernières élections fédérales du 21 octobre 2019 dans le comté de Mirabel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
307-11-2019

AUTORISATION – PAIEMENT DES HONORAIRES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – EMBAUCHE D.G.S.T
(Référence dossier : 302-100-108);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a bénéficié des services de la F.Q.M. dans le processus d'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire trésorier pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 949 $ plus les taxes applicables à la Fédération québécoise des municipalités pour les services rendus dans le processus d'embauche du nouveau directeur général ainsi qu'un montant de 910 $ plus les taxes applicables pour services professionnels rendus dans l'administration du test Trima.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-00-411 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le Directeur général ou de la Directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
308-11-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2-83 RELATIF AUX NOMS DE RUES
(Référence dossier : 105-131-258)

Un **AVIS DE MOTION** et un **PROJET DE RÈGLEMENT** sont donnés par M. le conseiller Jacques Nantel qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement no. 2-83 relatif aux noms de rues sera adopté.

Copie du projet de règlement est remis au conseil municipal selon les modalités de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION
309-11-2019

PAIEMENT DE FACTURE – LICENCES POUR CHIENS – PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY
(Référence dossier: 401-133-009)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture du 4 novembre 2019 de Patrouille Canine Alexandre Roy pour la facturation de licences de chiens pour l'année 2019 au montant de 2 235.25 $ taxes non applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-290-00-999 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le Directeur général ou de la Directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
310-11-2019

MODIFICATION – RÉSOLUTION 269-10-2019 – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2, 2-A et 2-B – UNIROC CONSTRUCTION INC. – RÉFECTION DE PONCEAU ET ASPHALTAGE SUR LE RANG ST-VINCENT ET LE CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ANGLAIS
(Référence dossier : 401-133-5013)

CONSIDÉRANT QU' une coquille s'est glissée dans la résolution 269-10-2019, il y a lieu de la modifier de la façon suivante :

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser le paiement du certificat de paiement:

Certificat	sans taxes	avec taxes
No.2 :	14 153.21 $	16 272.65 $

à Uniroc Construction inc. pour la réfection de ponceau et asphaltage sur le Rang St-Vincent et le chemin de la Pointe-aux-Anglais préparé par M. Maxime Vachon, ing. de la firme BSA Groupe Conseil.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 55-136-00-008 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le Directeur général ou de la Directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
311-11-2019

AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE
(Référence dossier : 208-140-004)

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'autoriser le Directeur général ou la Directrice générale adjointe à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme Placement Carrière – Été 2020 du gouvernement fédéral. Ce programme est offert pour les jeunes entre 15 et 30 ans.

Il est également résolu que la demande de subvention présentée soit pour les postes suivants :

- un (1) préposé à l'urbanisme pour une période de 15 semaines à raison de 32 heures par semaine.
- un (1) préposé aux travaux publics pour une période de 9 semaines à raison de 40 heures par semaine.

Le préposé à l'urbanisme sera chargé de l'accueil des citoyens pour informations mineures en lien avec la réglementation, l'évaluation des demandes de permis et de leur conformité, le suivi des dossiers d'infractions simples, l'inspection des permis de construction et des certificats d'autorisation en cours, la tournée hebdomadaire de la Municipalité et assister la Directrice du service de l'urbanisme.

Les tâches et responsabilités du préposé aux travaux publics sont : l'entretien des parcs, des plates-bandes, l'arrosage des plantes, la participation au montage d'événements spéciaux, l'assistance des cols bleus et toute autre tâche connexe.

Il est de plus résolu que le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019
(Référence dossier : 102-111-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie, le Directeur général ou la Directrice générale adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 septembre 2019.

RÉSOLUTION 312-11-2019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-03 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL ET DONT UNE PARTIE DE L'IMPLANTATION EN MARGE ARRIÈRE DE CELUI-CI SERA À 0 MÈTRE AU LIEU DE 7,5 MÈTRES TEL QUE PRESCRIT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'EX-PAROISSE DE SAINT-PLACIDE
(Référence dossier : 4945-87-9613)

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement numéro 05-10-2000 concernant les dérogations mineures, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en faveur d'une dérogation mineure suite à l'évaluation de celle-ci en tenant compte des critères relatifs à la conformité aux objectifs du plan d'urbanisme, à l'évaluation du préjudice, aux critères de bonne foi, au droit des immeubles voisins et à la conformité aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors d'une réunion tenue le 29 octobre 2019, ont analysé la demande de dérogation mineure numéro 2019-03 qui consiste à autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel et dont une partie de l'implantation en marge arrière de celui-ci sera à 0 mètre au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit au Règlement de zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide numéro 5-10-90;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de la demande de dérogation mineure (400.00$) a été payé en date du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte aucunement atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2019-03 pour le lot 1 554 511 du cadastre du Québec permettant la construction d'un bâtiment nouveau bâtiment principal résidentiel et dont une partie de l'implantation en marge arrière de celui-ci sera à 0 mètre au lieu de 7,5 mètres tel que prescrit par le Règlement de zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide numéro 5-10-90.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
313-11-2019

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE – PÉRIODE DES FÊTES
(Référence dossier : 303-111-002)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser le changement d'horaire de la bibliothèque municipale et ce, pour la période du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement, à savoir :

	Horaire régulier	Période des fêtes
Lundi 23 décembre 2019	Fermé	Fermé
Mardi 24 décembre 2019	14 h à 21 h	Fermé
Mercredi 25 décembre 2019	14 h à 16 h	Fermé
Jeudi 26 décembre 2019	14 h à 16 h	Fermé
Vendredi 27 décembre 2019	14 h à 21 h	14 h à 19 h
Samedi 28 décembre 2019	10 h à 14 h	Fermé
Dimanche 29 décembre 2019	Fermé	Fermé
Lundi 30 décembre 2019	Fermé	Fermé
Mardi 31 décembre 2019	14 h à 21 h	Fermé
Mercredi 1 janvier 2020	14 h à 16 h	Fermé
Jeudi 2 janvier 2020	14 h à 16 h	Fermé
Vendredi 3 janvier 2020	14 h à 21 h	14 h à 19 h
Total des heures d'ouverture	**37 heures**	**10 heures**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
314-11-2019

TARIFICATION – SERVICE DES LOISIRS – HIVER 2020
(Référence dossier : 208-000-001)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à la promotion des activités de loisirs pour la session d'hiver 2020 afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement que le conseil municipal entérine la démarche entreprise par Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture, pour proposer les tarifs relatifs aux activités de loisir qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide à l'hiver 2020, selon ce qui suit :

TITRE DU COURS	TARIF	RABAIS Emballage Lacroix	TARIF CITOYENS	TARIF OKA	TARIF NON CITOYEN
Cours pour adultes					
Badminton Libre	20 $	5 $	15 $	20 $	25 $
Hockey Cosom Libre	20 $	5 $	15 $	20 $	25 $
Pilates	90 $	20 $	70 $	90 $	105 $
Yoga	95 $	20 $	75 $	95 $	110 $
Yoga sur chaise	95 $	20 $	75 $	95 $	110 $
Zumba gold	105 $	25 $	80 $	105 $	120 $
Bachata	85 $	20 $	65 $	85 $	95 $
Percussion	95 $	20 $	75 $	95 $	110 $
Cours pour enfants					
Danse aérobie Latino	90 $	20 $	70 $	90 $	100 $
Peinture en Folie	100 $	25 $	75 $	100 $	115 $
Karaté kenpo	150 $	40 $	110 $	150 $	175 $
Boxe et autodéfense	130 $	30 $	100 $	130 $	150 $
Festizoo	130 $	30 $	100 $	130 $	150 $
Créatif pour petits	85 $	20 $	65 $	85 $	95 $
Urban	85 $	20 $	65 $	85 $	95 $
Fusion	85 $	20 $	65 $	85 $	95 $
Musique et Cie	65 $	15 $	50 $	65 $	75 $

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
315-11-2019

EMBAUCHE – PROFESSEURS – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – HIVER 2020
(Référence dossier : 401-133-062)

CONSIDÉRANT QUE le service du Loisir et de la Culture de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à l'embauche de professeurs pour la session d'hiver 2020 afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le conseil municipal entérine la démarche entreprise par Mme Fanny Lauzière Coordonnatrice du Loisir et de la Culture pour l'octroi de contrats relatifs aux activités de loisir qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide à l'hiver 2020, selon ce qui suit :

Noms	Titre Du cours	Date de Début	Date de fin	Nombre de semaine	Frais Ouverture Fermeture	Coûts Avant Taxes
Cours pour adultes						
Pierre Beauclair	Badminton libre	2020-01-28	2020-05-05	15	180 $	15 $
Louis-Philippe Richer	Hockey Cosom	2020-01-30	2020-05-07	15	180 $	15 $
Denise Greggain	Pilates	2020-01-29	2020-05-06	15		975 $
Guylaine Lagacé	Yoga	2020-02-06	2020-05-14	15		1 050 $
Guylaine Lagacé	Yoga	2020-02-06	2020-05-14	15		1 200 $, si plus de 10 inscrits
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise	2020-02-04	2020-05-12	15		1 050 $
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise	2020-02-04	2020-05-12	15		1 200 $, si plus de 10 inscrits
Cloé Girard	Zumba gold	2020-01-30	2020-05-07	15		1 121.01 $
École de danse UNITY	Bachata	2020-01-31	2020-05-08	15		750 $
Musique sur mesure	Percussion	2020-03-10	2020-03-10	1		350 $
Cours pour enfant						
L'air en fête	Danse aérobie Latino	2020-01-29	2020-03-18	8		960 $
L'air en fête	Peinture en Folie	2020-01-27	2020-03-16	8		1 104 $
L'air en fête	Festizoo	2020-02-01	2020-03-21	8		1 521 $
Philippe Brabant	Karaté kenpo	2020-01-31	2020-05-08	15	180 $	800 $
L'air en fête	Boxe et autodéfense	2020-02-01	2020-03-21	8		1 440 $
École de danse UNITY	Jazz	2020-01-31	2020-05-08	15		750 $
École de danse UNITY	Créatif pour petit	2020-01-31	2020-05-08	15		750 $
École de danse UNITY	Urban ou Fusion	2020-01-31	2020-05-08	15		750 $
Musique sur mesure	Guitares et cie	2020-02-11	2020-02-11	1		350 $

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-93-419 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le Directeur général ou la Directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
316-11-2019

AUTORISATION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'AIR EN FÊTE INC.
(Référence dossier : 800-102-002)

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en pénurie de candidatures pour des animateurs et pour une coordonnatrice pour le camp de jour

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une proposition de service de camp de jour pour l'été 2020 de L'Air en Fête Inc.

CONSIDÉRANT QU' il serait plus avantageux pour le camp de jour ainsi que pour la Municipalité de travailler avec L'Air en Fête Inc., car nous pourrons offrir le service à la semaine, ce qui a été une demande incessante de la part des parents;

CONSIDÉRANT QUE les coûts que la Municipalité devra débourser pour L'Air en Fête seraient semblables à ceux que nous avons estimés pour l'été 2020;

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser Mme Fanny Lauzière, coordonnatrice du Loisir et de la Culture à signer une entente avec L'Air en Fête Inc. pour le service de camp de jour pour l'été 2020.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-93-419 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le Directeur général ou de la Directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
317-11-2019

AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – CULTIVER L'AVENIR : CUISINONS ENSEMBLE LES ALIMENTS D'ICI
(Référence dossier : 208-141-010)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme 100° en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite apporter son soutien à des projets qui permettent de renforcer les connaissances des familles québécoises;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'enrichir leurs connaissances alimentaires pour contribuer à outiller les jeunes et leur famille afin qu'ils soient en mesure de faire de meilleurs choix, de devenir des consommateurs plus responsables et d'être en meilleure santé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire obtenir du financement afin de bonifier et assurer la pérennité du projet de cuisine collective située au presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'autoriser la Coordonnatrice du Loisir et de la Culture à présenter une demande de subvention à 100° dans le cadre de l'appel de projet «Cultiver l'avenir : cuisinons ensemble les aliments d'ici».

Il est de plus résolu que le Directeur général ou la Directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Que la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la Coordonnatrice du Loisir et de la Culture, Mme Fanny Lauzière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
318-11-2019

CLUB DES LYNX – DROITS DE PASSAGE ET SIGNALISATION
(Référence dossier : 114-300-072)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement, d'accorder deux (2) droits de passage au Club des Lynx, soit sur le rang Saint-Vincent (près de la rue Mondou) et le boulevard René-Lévesque (intersection de la voie de service entre la route 344 et le boulevard Saint-Placide), pour l'hiver 2019-2020. Quant à la demande de traverse de la route 344, la Municipalité se doit de référer le demandeur au ministère des Transports du Québec puisqu'elle n'a pas juridiction sur cette route.

Il est convenu que cette autorisation ne soustrait pas les demandeurs et usagers à l'obligation d'obtenir toutes les autorisations et permis requis, conformément aux lois, règlements et usages en la matière, ainsi qu'à respecter ces derniers en tout temps (notamment le règlement municipal numéro 10-07-2004).

De plus, tout regroupement d'usagers doit maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 $ afin de couvrir tout dommage éventuel.

Il est de plus résolu que la municipalité installe les panneaux de signalisation routière qui sont manquants afin d'indiquer chacune des traverses de motoneiges aux usagers des routes.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE
(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le Directeur général ou la Directrice générale adjointe dépose le rapport des interventions du Service Sécurité incendie pour le mois d'octobre 2019 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur du Service sécurité incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 8 h 40 et se termine à 8 h 43.

RÉSOLUTION
319-11-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement de lever la présente séance à 8 h 43.

ADOPTÉE